

Annexe 2 : volet performance

- **Document de référence**

Le cadrage détaillé des différents travaux relatifs à la performance pour les PAP 2015 est présenté dans le « **guide de la performance PAP 2015** » en ligne sur : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

- **Les orientations pour les PAP 2015**

1. AMÉLIORER LE NIVEAU « MISSION »

(Extrait du guide de la performance PAP 2015 – fiche n° 9)

Les projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances présentent pour chaque mission une programmation pluriannuelle.

Cette présentation est positionnée en ouverture de chaque volume contenant les projets annuels de performance des programmes. Elle est donc lue avec une attention particulière par les parlementaires.

La programmation pluriannuelle comprend :

- la présentation stratégique de la mission qui décrit les politiques publiques financées par elle et explique les enjeux pluriannuels,
- l'évolution des crédits au PLF,
- les principales réformes qui sous-tendent l'évolution des crédits et des emplois sur l'ensemble de la période,
- les objectifs et indicateurs les plus représentatifs de la mission.

Nouveauté PAP 2015

Le choix des indicateurs de mission opéré pour la plupart au PLF 2010 doit entièrement être réexaminé au PLF 2015 pour s'assurer qu'ils sont en rapport direct avec les priorités politiques portées par la mission.

Ces indicateurs sont considérés comme particulièrement emblématiques des politiques publiques du ministère et des priorités engagées. Ils revêtent donc une importance toute particulière.

Cet examen doit entraîner la suppression des indicateurs de mission les moins pertinents et les moins compréhensibles pour les parties prenantes (Parlement, Cour des comptes, presse, grand public, etc.) et leur remplacement soit par d'autres indicateurs de programme plus significatifs soit par des indicateurs *ad hoc* à créer en les rattachant à de nouveaux objectifs – également à créer – au niveau de la mission.

Il pourra notamment être proposé un indicateur *ad hoc* qui soit transversal aux programmes de la mission. Par exemple, l'indicateur PISA relatif aux acquis des élèves à 15 ans peut être considéré comme synthétique pour l'ensemble des programmes de la mission Enseignement scolaire.

En cas de création d'objectifs et d'indicateurs *ad hoc* au niveau de la mission, il est rappelé que les indicateurs de performance doivent être définis en fonction des objectifs à atteindre et qu'ils doivent permettre la mesure de la performance en termes d'efficacité socio-économique, de qualité de service ou d'efficience.

S'agissant d'indicateurs d'efficacité socio-économique, il est précisé que les résultats mesurés peuvent n'être qu'en partie imputables à l'action des services en charge de la politique publique (par exemple, le nombre de morts sur les routes ne résulte pas seulement de l'entretien routier, mais aussi de la présence policière, de l'éducation des conducteurs, des pratiques de consommation d'alcool et de drogues, du climat, etc.).

Cette imputabilité partielle ou indirecte ne doit pas pour autant faire renoncer au choix d'indicateurs de résultat, sans doute les mieux à même pour communiquer sur les impacts et les effets d'une politique publique.

La présentation des objectifs et des indicateurs les plus représentatifs de la mission comprend :

- Un texte succinct justifiant la pertinence de leur choix au regard des politiques publiques portées par la mission ainsi que les prévisions d'évolution sur la période du triennal 2015-2017.

- Pour les objectifs et indicateurs de mission issus des programmes :

Le libellé de l'objectif, de l'indicateur et pour chaque sous-indicateur associé, son libellé, l'unité de mesure retenue, la prévision au PLF 2015 ainsi que la valeur-cible 2017.

- Pour les nouveaux objectifs et indicateurs créés au niveau mission :

Nouveauté PAP 2015

- ✓ Le libellé de l'objectif suivi d'une présentation brève explicitant la pertinence des indicateurs associés et les éventuelles évolutions du dispositif en cohérence avec les données chiffrées.
- ✓ Le libellé de l'indicateur, sa référence et pour chaque sous-indicateur associé, son libellé, l'unité de mesure retenue, la prévision au PLF 2015 ainsi que la valeur-cible pour 2017.
- ✓ D'un champ « précisions méthodologiques » réservé à la présentation succincte du mode de calcul de l'indicateur et de la source des données (ministère/service ou organisme extérieur producteur de données).
- ✓ D'un champ « présentation des prévisions et de la cible » dans lequel doit figurer les justifications et les éléments d'explication se rapportant aux prévisions et aux cibles. Cette partie permet de présenter les leviers d'action mobilisés et les résultats attendus.

Une analyse comparative avec d'autres pays (benchmarking) pourra être ici développée pour éclairer et mettre en perspective les indicateurs de mission retenus et au-delà contribuer à l'évaluation de la performance des politiques publiques portées par la mission.

L'insertion de parangonnages internationaux (OCDE, UE, etc.) lorsqu'elle est possible et pertinente (homogénéité des groupes de comparaison et des modes de collecte des données), est à insérer au sein de ce texte.

2. RATIONALISER LES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PROGRAMME

(Extrait du guide de la performance PAP 2015 – fiche n° 11)

1- Simplification de la maquette des objectifs et des indicateurs

Nouveauté PAP 2015

L'exercice 2015 vise à travers la simplification de la maquette, la rationalisation des objectifs et des indicateurs de programme.

Cette volonté de simplification et d'amélioration de la qualité du volet performance des PAP s'inscrit dans la démarche déjà lancée aux précédents PLF - et toujours poursuivie - de suppression systématique des indicateurs non remplis ou jugés les moins fiables ou les moins pertinents.

Comme pour le niveau « mission » (cf. *supra*), le choix des indicateurs de programme doit entièrement être réexaminé dans le cadre du triennal 2015-2017 pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de performance définie par la LOLF : indicateurs d'efficacité socio-économique, indicateurs de qualité de service, indicateurs d'efficience.

Cet examen doit ainsi entraîner la suppression systématique du volet performance des indicateurs qui ne correspondraient pas à cette définition, par exemple :

- *les indicateurs de moyens* qui traduisent la disponibilité, l'affectation ou la consommation de moyens humains, matériels ou financiers pour une activité et qui décrivent le volume ou le coût des moyens utilisés dans le processus de production du service ;
- *les indicateurs d'activité ou de production* qui traduisent l'activité des agents ou la production matérielle d'un service et mesurent le résultat du processus productif du service.

Typologie des indicateurs susceptibles d'être supprimés (non exhaustif)

IP non renseigné	Cible non renseignée, prévisions ou réalisations non renseignées, séries de données à vide
IP avec asymétrie d'information	Données insusceptibles d'être contre expertisées
Effet d'aubaine	Amélioration de l'indicateur par l'augmentation du dénominateur sans qu'il y ait augmentation corrélative de l'efficacité
Effet pervers	La baisse peut résulter d'une diminution du phénomène mais aussi d'un moins bon ciblage (par exemple des contrôles)
Faible enjeu	Faible enjeu financier
Trajectoire de performance plate	Cible = prévision et < au réalisé

2- Présentation de l'objectif et de l'indicateur de performance

Les objectifs formalisent et concrétisent les orientations stratégiques du programme.

L'objectif se caractérise par :

- un numéro
- un libellé
- une présentation brève explicitant la pertinence des indicateurs associés et les éventuelles évolutions du dispositif en cohérence avec les données chiffrées

Nota :

Depuis les PAP 2014, un champ spécifique est réservé à la présentation pour chaque indicateur, des éléments de justification des prévisions et de la cible. Il convient donc de réserver les développements relatifs à l'explicitation de l'évolution des résultats et à l'identification des leviers d'action dans le champ prévu à cet effet et non plus en commentaire sous la partie objectif.

Les indicateurs sont destinés à mesurer la réalisation des objectifs préalablement définis.

Chaque indicateur de performance est composé :

1/ du « **tableau des séries de données ventilées par sous-indicateurs** »

INDICATEUR X.X :

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
SSI n° 1							
SSI n°2							

L'indicateur se caractérise par :

- un libellé (comprenant sa codification)
- une catégorie (du point du citoyen, de l'utilisateur ou du contribuable)

Le sous-indicateur se caractérise par :

- un libellé
- une unité de mesure
- les données de réalisés (2012 et 2013), les prévisions (prévision initiale PAP 2014 et prévision actualisée, prévision 2015) et la valeur-cible 2017

2/ du champ « **précisions méthodologiques** » (police 7 de caractère) réservé à la présentation succincte du mode de calcul de l'indicateur et de la source des données (ministère/service ou organisme extérieur producteur de données). Tout changement de méthodologie doit être explicitement mentionné et les valeurs passées devront autant que possible être recalculées. Dans les cas exceptionnels d'une rupture de série, l'historique ne pouvant être reconstitué, il sera fait mention de l'impossibilité de comparer les données ainsi que de la date de rupture de série.

3/ du champ « **présentation des prévisions et de la cible** » (police 9 de caractère) introduit au PAP 2014 dans lequel le responsable de programme présente les justifications et les éléments d'explicitation se rapportant aux prévisions et aux cibles. Cette partie constitue le cœur du volet performance du PAP. Elle permet de présenter les leviers d'action mobilisés et les résultats attendus.

Nouveauté PAP 2015

De par leur utilité opérationnelle, les indicateurs de moyens, d'activité ou de production qui auront été retirés de la liste des indicateurs de programme au présent PLF (cf. *supra*), pourront venir ici en appui pour expliciter, en format libre, la mise en œuvre des leviers d'action.

Guide de rédaction

- s'assurer de la lisibilité des libellés des indicateurs : ces derniers doivent être courts et significatifs pour tous. Une formulation plus précise est toutefois possible au niveau du sous-indicateur. Les indicateurs formés par ratio non interprétable en lecture directe doivent impérativement faire l'objet d'éléments de contexte éclairants en commentaire.
- privilégier, lorsque cela est pertinent, un format d'unité qui augmente la lisibilité et facilite la lecture : séparateur de milliers lorsqu'un nombre est peu lisible, se limiter à une décimale pour les pourcentages et les millions, et à deux décimales pour les milliards.
- veiller à la cohérence entre la mesure annoncée dans les libellés et l'unité de mesure valorisée.
- renseigner toutes les réalisations passées, les prévisions et les cibles : pas d'absence de données sinon de manière dérogatoire et justifiée avec mention de la date ultérieure de disponibilité. L'indisponibilité des données doit conduire le cas échéant à une réflexion sur le maintien de l'indicateur dans les documents budgétaires.
- motiver l'actualisation de la prévision 2014 et choisir 2017 comme année cible.
- justifier les cibles au regard des moyens et plans d'action mis en œuvre, en cohérence avec les autres parties des PAP (présentation stratégique/axes et dispositifs mis en place, JPE, CAC ou Opérateurs).
- rappeler la méthode de valorisation des indicateurs et indiquer la source des données dans les commentaires techniques : ce commentaire reprend de façon simplifiée les éléments essentiels de la fiche de documentation.